

# CONTRAT DE LOCATION MENSUELLE

Entre : **ZOLI** – 17 rue Bonnier – 38200 VIENNE (**adresse postale pour le retour** : 12 rue Druge - 38200 Vienne)  
(ci-après désigné «ZOLI»);

Et

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... email : .....  
(ci-après désignée «Le preneur»).

## 1- Mise à disposition des articles :

ZOLI expédie des articles propres et en bon état d'utilisation. Le preneur doit signaler toute insatisfaction sous 48 heures suivant la réception.

## 2- Durée, prix et paiement :

Les articles proposés ainsi que les tarifs de location sont sur le site [www.zoli.fr](http://www.zoli.fr). Le 1er règlement peut être fait sur le site par CB ou virement bancaire (location et frais de port).

La caution est de préférence fournie par chèque, accompagné de la copie de la carte d'identité. Elle peut aussi être fournie par virement ou Paypal.

La location démarre à la date d'expédition et dure **1 mois**. Elle est **renouvelable automatiquement** à la date d'envoi + 32 jours. **Si le preneur de souhaite pas de renouvellement, il devra veiller à retourner ses articles avant la date de prolongation.**

**Une fois la location renouvelée, le preneur aura 48 heures pour régler la commande, par virement, s'il ne veut pas voir la caution encaissée.**

## 3- Retour du matériel :

Le retour s'effectue par colissimo, ou Mondial Relay (chez Kikiss) à la charge du preneur, avec preuve de récupération signée par ZOLI.

L'article non reçu sera considéré comme devenu propriété du preneur et le chèque sera encaissé par ZOLI de plein droit.

Lors du retour, ZOLI procédera à une vérification de l'article.

Si les produits sont incomplets, abîmés ou sales, le preneur sera redevable d'une **somme forfaitaire de 30 €**, récupérés sur le chèque de caution.

Si les produits sont rendus détériorés ou cassés, rendant le matériel inutilisable, le dépôt de garantie sera encaissé. Le client pourra alors demander, à ses frais, le renvoi de l'article.

## 4- Dépôt de garantie :

Le dépôt de garantie équivaut à la valeur des articles neufs loués, à la date du contrat.

ZOLI s'engage à ne pas encaisser le dépôt de garantie, pendant toute la durée prévue de la location et à le détruire à réception du produit loué et après vérification du matériel, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le preneur.

## 5- Juridictions :

En cas de litige : clauses attributives de compétences au Tribunal de Commerce de Vienne.

Fait à ....., le ...../...../202... , **en deux exemplaires originaux.**

Le preneur

ZOLI

Cde n°	Date de renouvellement automatique:	
Renouvelé pour :	<input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 3 mois	
Article(s) loués :		Taille :                      coloris :